

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES : *commissariat aux sports militaires.*

ERRATUM au 1^{er} avenant du 27 septembre 2005 (BOC, 2006, p. 18) à la convention du 23 janvier 2004 (BOC, p. 4501) concernant les modalités de gestion, notamment le suivi administratif des militaires sportifs de haut niveau de l'équipe de France militaire de tir.

Du 1^{er} février 2006.

NOR D E F E 0 5 5 3 1 8 3 Z

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 683

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, p. 19.

1. Modifier l'objet du texte

Au lieu de :

« 1^{er} avenant à la convention du 25 janvier 2004 ... »

Lire :

« 1^{er} avenant à la convention du 23 janvier 2004 ... »

2. Dans le texte, premier alinéa :

Au lieu de :

« La convention du 27 septembre 2005 est modifiée comme suit : »

Lire :

« La convention du 23 janvier 2004 est modifiée comme suit : »